



Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep Montmorency

Local B-1389 | tél. 450-975-6268



L'EXPRESSO

VOL 26 N° 11

3 mai 2022

À LA UNE

LE PARTY SYNDICAL EST DE RETOUR!



*** 31 mai, de 17h00 à 23h à l'Agora du Collège ***

Confirmez votre présence en remplissant le formulaire envoyé le 2 mai

Plus de détails suivront!

PROFS-RELAIS! PROFS-RELAIS! PROFS-RELAIS



Vous souhaitez donner un coup de main pour l'amélioration de nos conditions de travail, mais ne savez pas trop par où commencer? Vous aimerez participer plus activement, mais êtes parfois intimidé.es par les formalités et les procédures? Le comité exécutif du SEECM est à la recherche de profs-relais dans chacun des départements pour cogiter, informer et mobiliser la communauté, le tout dans une atmosphère ludique. Vous êtes intéressé.es à nous rejoindre? Contactez-nous à syndens@cmontmorency.qc.ca

INFO-NÉGO!

C'est maintenant officiel, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) feront front commun dans le cadre de la négociation du secteur public qui s'amorce. Face au gouvernement, les trois centrales soumettront d'une même voix et de manière coordonnée leurs revendications touchant les salaires, le régime de retraite, les droits parentaux, les disparités régionales, la durée de la convention collective ainsi que toute autre matière ou demande particulière convenue en Front commun.

Pour plus de détails, consultez l'[Info-Négo #2!](#)

LES JOURNÉES À MA SANTÉ!

Maintenant plus que jamais, les statistiques montrent que les enjeux entourant la santé mentale au travail sont omniprésents. On s'en désole et pourtant, trop souvent, on continue. On voit nos collègues faire du zèle (et on le fait soi-même!). On se dit qu'il faudrait prendre le temps de dîner convenablement, prendre le temps de marcher à l'extérieur une fois par semaine, prendre le temps d'aller aux toilettes quand nos sphincters nous envoient des signaux, prendre le temps de respirer profondément les yeux fermés pour faire passer la boule qui se crée dans la poitrine en regardant notre échéancier de fin de session... mais sans nécessairement passer à l'action.

Personne n'imposera un moment de détente ou de selfcare à votre horaire. Des réunions, des comités oui, mais pas de

ressourcement ou d'instant dynamisant! Pourtant, nous sommes sans équivoque champions dans l'art de le suggérer à quiconque tient un discours d'épuisement ou de dépassement dans notre environnement immédiat, que ce soit des proches, des collègues, ou des étudiants... Nous en connaissons les bienfaits irréfutables, mais la vitesse de notre quotidien finit par prendre le dessus sur notre raison.

Alors go! Prends 5 minutes, regarde l'horaire qui suit et inscris-toi! Tu sais pertinemment que tu en sortiras gagnant! Il importe de normaliser ces moments à notre horaire. Le changement commence maintenant.

L'HORAIRE EST DISPONIBLE ICI

QUELQUES PRINCIPES ET QUELQUES MYTHES AUTOUR DE LA TÂCHE

Ça y est! Le SEECM et l'administration se sont entendus sur le projet de répartition pour l'année à venir lors du dernier CRT du 28 avril. Les chiffres ont été transmis aux coordinations départementales le lendemain. C'est donc le moment de « faire la tâche », soit de se répartir la tâche (cours, libérations, projets, etc.) entre enseignant.es d'un même département, et ce, de façon équitable. Vaste défi!

Voici donc quelques rappels et pistes de réflexion pour que ce moment, parfois éprouvant, se déroule le mieux possible.

L'importance de respecter l'allocation

Le 29 avril, les coordinations départementales ont été informées des ressources en ETC dont chaque département dispose pour fournir la prestation de service attendu. Un ETC (Équivalent temps complet) représente l'équivalent d'un enseignant.e à temps plein pour la session. Par exemple, un département qui aurait reçu une allocation de 8,5 ETC signifie que des ressources ont été allouées pour payer les prestations de service de 8 enseignant.es à temps complet et d'un.e enseignant.e à temps partiel (50%).

Il est fondamental, pour autant que la chose soit mécaniquement possible, que chaque département respecte le nombre d'ETC qu'il s'est vu alloué. En effet, le non-respect de l'allocation par un département conduit à ce que les autres départements assument les coûts du dépassement. Le ministère ne finance pas plus lorsqu'un département excède son allocation. Ce sont donc les autres départements qui assument collectivement les coûts. C'est pour atténuer cette problématique que des Comités techniques sur la tâche ont été établis au cours de la session, non pas dans une perspective punitive, mais dans l'optique de comprendre ce qui amène certains départements à dépasser leur allocation de façon récurrente et de présenter des pistes pour corriger la situation, le cas échéant.

La distribution équitable des cours à l'intérieur des départements

Une fois le nombre de enseignant.es alloué.es connu (le nombre d'ETC), chaque département doit procéder à une distribution équitable de la tâche (8-6.03). La production des scénarios de tâche incombe à la coordination départementale, mais le scénario de tâche final doit être adopté en département. À moins de 45 jours de délais, la tâche d'un.e enseignant.e ne peut être modifiée sans son consentement.

La convention collective ne définit pas la nature de l'équité sur le plan de la répartition. La CI peut servir de premier repère pour poser

un jugement. Celle-ci se veut une mesure de la « charge individuelle » de chaque enseignant. Bien qu'elle tienne compte de plusieurs paramètres, la CI ne tient pas compte de tout. À ce sujet, la FNEEQ indique dans un document que « [l]e département doit tenir compte du calcul de la CI, mais également des autres tâches à accomplir pour réaliser les fonctions départementales ou les activités prévues au plan de travail (présence à certains comités, élaboration ou mise à jour de notes de cours, perfectionnement, etc.) et de la difficulté de celles-ci (groupes d'étudiants plus difficiles, cours spécialisé qui nécessite une préparation plus lourde, etc.). L'équité s'évalue normalement sur une ou plusieurs années et non sur une session. » Il revient donc à chaque département de se doter de mécanismes prévoyant une répartition équitable.

Fausse croyance #1 : il est essentiel que tous les enseignant.es aient 80 de CI annuellement (ou qu'ils aient 40 de CI par session).

Tel qu'expliqué précédemment, la CI est une mesure de la charge individuelle d'un.e enseignant.e. Elle est indépendante du calcul des ETC alloués à un département. Qu'un département se répartisse équitablement les cours de manière à ce que tous.les enseignant.es soient à 78 de CI, ou de manière à ce que tous les enseignants soient à 82 de CI, cela n'a pas d'importance, *pour autant que l'allocation en ETC soit respectée*. Dans les faits, le Collège n'a pas de raison valable de refuser un scénario de tâche qui respecte l'allocation versée au département. Ainsi, il n'est pas nécessaire que chaque enseignant ait une CI de 40 pour une session ou une CI de 80 pour une année.

Par ailleurs, si le partage des groupes d'un même cours entre les membres d'un département peut être souhaitable sous certains angles, il reste que la multiplication des préparations différentes accentue la pression sur les ressources en gonflant rapidement la CI. Il importe donc de bien mesurer son impact à cet égard.

Fausse croyance #2 : il est essentiel que les non-permanent.es (les précaires) aient une CI de 80

À moins de dispositions à effet contraire, la convention collective s'applique en théorie à tous.les enseignant.es de la même manière, qu'ils.elles soient permanent.es ou non. Dans la pratique, les choses sont un peu plus complexes. Au Collège Montmorency, en s'appuyant sur (5-4.19), la pratique veut qu'à l'exception des remplacements en cours de session, tous.les enseignant.es d'une discipline soient considéré.es à temps complet, peu importe leur CI, pour autant qu'un résiduel de tâche soit attribué à un.e enseignant.e précaire, selon la liste d'ancienneté. Autrement dit, seul.e le.la dernier.ère précaire d'une discipline devrait être payé.e à la CI et, donc, seulement lui.elle doit nécessairement être à 40 de CI pour obtenir une pleine charge session ou 80 de CI sur un an pour obtenir un TCA (temps complet annuel). Un désaccord entre la partie syndicale et la partie patronale persiste toutefois sur cette question. Les discussions se poursuivent!

COUP D'ŒIL... SUR LA CÉ

La sixième réunion de la CÉ s'est tenue le 27 avril dernier. Des échanges intéressants ont eu lieu sur la liberté académique. L'ajout d'une annexe à notre [convention collective](#) (VII-5) et nos inquiétudes face à la [Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire](#) (projet de loi n° 32) ont été soulignés. Les membres se sont questionnés sur la pertinence pour le Collège de se munir d'un lieu pour échanger sur la liberté académique, mais aucune décision n'a été prise pour le moment. Aussi, nous avons appris que

le budget pour les conférences dans nos cours n'a pas changé depuis 2016. Les profs ont souligné leur étonnement. Ils ont également demandé que l'attribution de ce budget de fonctionnement soit balisée et les règles connues de tout le monde. De plus, la Commission des études a été invitée à recommander des modifications au calendrier scolaire de l'automne prochain au CA. Par manque d'information pour se prononcer, notamment sur les raisons qui entourent ces changements, c'est à l'unanimité que les membres se sont abstenus de recommander ou non le calendrier. Plusieurs autres sujets ont été abordés, notamment l'avancement des travaux de révision de la PIEA (Politique d'évaluation des apprentissages), le bilan d'implantation de Technique en éducation spécialisée et l'état des travaux d'actualisation des programmes d'études. Enfin, la CÉ a fait une motion de félicitations à Jean-François Désilets, professeur de physique, qui a été sélectionné dans le cadre du programme de reconnaissance des enseignants [Tag ton prof 2022](#) de l'Alliance Sport-Études qui souligne l'apport des enseignantes et des enseignants à sa mission.

COUP D'ŒIL... SUR LE CRT

Bonne nouvelle! Le 7 avril dernier, nous avons appris que les incomplets COVID allaient disparaître avec les dernières neiges du printemps!

C'est le moment de la tâche et les membres du CRT travaillent fort à une répartition équitable des ETC. En ce sens, nous constatons que les comités de tâche qui ont eu lieu ont donné des résultats positifs qui devraient se refléter sur l'allocation de quelques départements qui souffraient d'un sous-financement chronique. Dans un autre ordre d'idées, puisque le collège s'est avéré en sous-embauche en 2021-2022, le volet 3 de la tâche est de nouveau disponible. C'est aussi une bonne nouvelle puisque cela signifie que les demandes de libération pour des projets et du recyclage pourront plus facilement être accordés.

Dans le dossier plus chaud de la formation à distance à la Formation continue, la partie syndicale a fait état de sa position par le biais de demandes de balises claires quant à une éventuelle entente sur le sujet.

NOUVELLES DU REGROUPEMENT CÉGEP

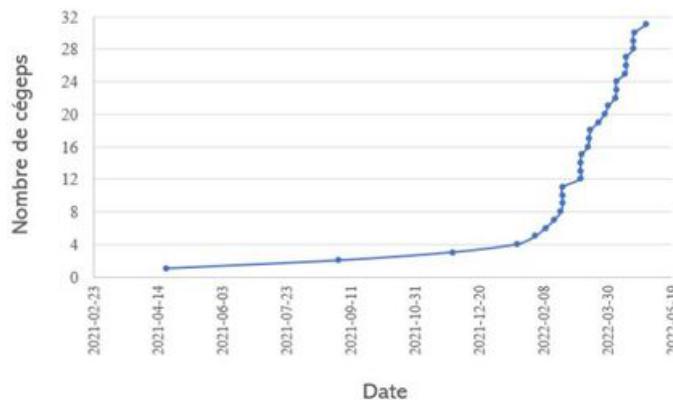
Les jeudi et vendredi 21 et 22 avril derniers avait lieu un Regroupement cégep de la FNEEQ à Montréal. Plusieurs thèmes y ont été abordés, notamment les ressources EESH prévues à la convention collective 2020-2023, les enjeux des cégeps de région et les réalités autochtones. En outre, le Bilan de la négociation 2020 a été adopté par les délégué.es présent.es, puis une liste de «problématiques» en vue de la prochaine ronde de négociation. Suivant les ateliers qui se sont tenus à l'AG locale du 5 avril dernier, la délégation montmorencienne a fait ajouter deux points concernant les dépassements de CI et un autre sur les cours d'été à cette liste. Enfin, le comité mis sur pied par la FNEEQ pour traiter de la question de l'enseignement à distance a présenté un rapport de ses activités, des outils pour faire face aux demandes patronales ainsi qu'un plan d'action, auquel la délégation montmorencienne a fait adjoindre un mandat contraignant en ce qui concerne la nécessité de trouver une réponse concertée à l'ensemble des griefs déposés à propos du recours à l'EAD par les syndicats locaux.

EXTENSION DE LA LOI 101 AU NIVEAU COLLÉGIAL – PÉTITION À SIGNER

Le nombre d'assemblées générales s'étant prononcé en faveur de l'extension de la loi 101 au cégep continue d'augmenter. C'est désormais 31 syndicats de professeur.e.s de cégep qui ont donné leur appui à l'idée d'étendre la loi 101 cégep. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à [signer la pétition pour l'Assujettissement du réseau collégial québécois à la Charte de la langue française](#), afin de continuer à faire monter la pression sur le gouvernement caquiste de François Legault.

31

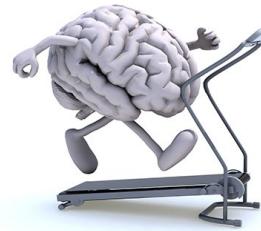
Nombre de syndicats de cégeps ayant adopté en assemblée générale une résolution en faveur de l'extension de la loi 101 au cégep en fonction du temps (date)



1. La Pocatière, 21 avril 2021
2. Montmorency, 2 septembre 2021
3. Bois-de-Boulogne, 30 novembre 2021
4. De Maisonneuve, 19 janvier 2022
5. Sainte-Foy, 2 février 2022
6. De Lanaudière (à l'Assomption), 10 février 2022
7. F-X Garneau, 17 février 2022
8. Rimouski, 22 février 2022
9. De Rosemont, 23 février 2022
10. Saint-Jérôme, 23 février 2022
11. De Saint-Laurent, 23 février 2022
12. Saint-Hyacinthe, 9 mars 2022
13. Jean-de-Brébeuf, 9 mars 2022
14. André-Laurendeau, 9 mars 2022
15. Ahuntsic, 10 mars 2022
16. De Lanaudière (à Terrebonne), 15 mars 2022
17. Saint-Félicien, 16 mars 2022
18. St-Jean-sur-Richelieu, 17 mars 2022
19. Thetford, 23 mars 2022
20. Gérald-Godin, 28 mars 2022
21. Beauce-Appalaches, 31 mars 2022
22. De Lanaudière (à Joliette), 5 avril 2022
23. Édouard-Montpetit, 6 avril 2022
24. De Lévis, 6 avril 2022
25. Du Vieux Montréal, 13 avril 2022
26. Chicoutimi, 14 avril 2022
27. Jonquière, 14 avril 2022
28. Matane, 19 avril 2022
29. Sorel-Tracy, 19 avril 2022
30. Marie-Victorin, 20 avril 2022
31. Trois-Rivières, 29 avril 2022
32. ...

DEMANDES DE PERFECTIONNEMENT

La date limite pour déposer vos demandes de perfectionnement cette session est le **lundi le 6 juin**. Si vous souhaitez obtenir un remboursement avant la fin de la présente session, assurez-vous de déposer le dossier complet d'ici là. Les demandes reçues passé cette date seront traitées à la session d'automne.



PROCHAINES DATES IMPORTANTES POUR LE SEECM

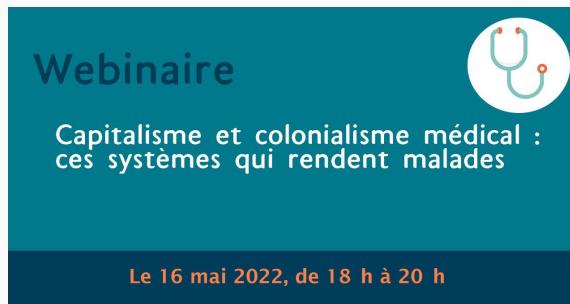
Assemblée générale : 31 mai (incluant notamment un vote sur la grève climatique)

Commission des études : 27 avril

Comité des relations de travail : 26 mai
Comité intersyndical (CIMM) : 4 mai

CCSPP : 30 mai
Conseil fédéral : 4-5-6 mai
Conseil d'administration : 3 mai
Regroupement cégep : 26-27-31 mai

CALENDRIER SYNDICAL & MILITANT



Lien de l'événement Facebook: <https://fb.me/e/1E3vm24fk>

Il n'y a pas que nos habitudes de vie qui influencent notre état de santé ! Le capitalisme crée de mauvaises conditions pour notre santé et pour la planète. Les politiques colonialistes sont dévastatrices pour les peuples autochtones. Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN vous invite à un webinaire pour discuter de ces enjeux si importants, **le lundi 16 mai prochain, de 18 h à 20 h.**

Anne Plourde, autrice du livre *Le capitalisme, c'est mauvais pour la santé : Une histoire critique des CLSC et du système sociosanitaire québécois*, et Samir Shaheen-Hussain, auteur de *Plus aucun enfant autochtone arraché : Pour en finir avec le colonialisme médical canadien*, présenteront leur ouvrage et leurs réflexions.

N'hésitez pas nous transmettre vos suggestions et commentaires à syndens@cmontmorency.qc.ca.

Avis de confidentialité : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.